



PREFECTURE DE LA DROME

PROCES-VERBAL
de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
Commission de sécurité
contre les risques d'incendie et panique dans les établissements recevant du public
.....
Réunion du 8 mars 2018
Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié

Objet de l'étude	Référence	Date de la demande	Objet de la visite	Référence	Date de la visite
Permis de construire :	R.123-22		Visite de réception	R.123-45	
Autorisation de travaux	R.123-23		Levée d'avis défavorable	R.123-48	
Demande de dérogation	R.123-13		Visite sur demande du Préfet	R.123-35	
Utilisation exceptionnelle des locaux	Art. GN 6		Visite périodique	R.123-48	06/02/2018
			Visite d'homologation	CTS 3	

COMMUNE : VASSIEUX EN VERCORS

N° de dossier : 1641

ETABLISSEMENT : Centre de vacances « LE PIROULET »

ADRESSE : Les Prés du Moulin 26420

Catégorie : 4ème

Types : R-H

COMPOSITION DU GROUPE DE VISITE ET/OU DE LA COMMISSION

MEMBRES*	Groupe de visite		Commission	
	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Président			M. BOUZILLARD	Président
Mairie	M. OTTENHEIMER	Maire	excusée	Mairie
SDIS	Cne MOURALIS	Préventionniste	Cne MOURALIS	Préventionniste
Gendarmerie	Gendarme FERTIN	Gendarmerie	Major SINOQUET	Gendarmerie
DDT			T. GATTO	UT Nord
Mairie				
Exploitant	M. BRETAUD	Dir. Ass. ALAVV		
Autres	Cne REY M. DELDON	Chef CIS SM PNRV		

AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE*

DEFAVORABLE*

à la réalisation du projet*
au fonctionnement de l'établissement*

et formule les prescriptions mentionnées dans le rapport joint en annexe.

Le Président de la commission de sécurité

Le Sous-Préfet de DIE


Patrice BOUZILLARD

Conformément aux dispositions des articles R 123-1 à R 123-55 du Code de la Construction et de l'Habitation,
le maire doit notifier au pétitionnaire ce présent avis, accompagné du rapport joint en annexe.

* Rayer les mentions inutiles